

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 23 mars 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Dellac  
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
M. Duprey donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Azoug  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Blanchet  
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly  
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Monot, M. Chabani

-----



## Délibération n° 12-01 du 23 mars 2023

### CHÈQUE HABITAT ÉCOLOGIQUE ET CITOYEN (CHEC) ET APPEL À PROJETS EN FAVEUR D'UN LOGEMENT SOCIAL ÉCOLOGIQUE ET CITOYEN - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2022-IX-24 du 30 septembre 2022 relative aux orientations pour le renouvellement de la politique départementale de lutte contre la précarité énergétique dans le logement,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation.

Vu les demandes de subventions,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE au titre du « chèque habitat écologique et citoyen » dix subventions pour un montant total de 59 836,28 euros répartis selon les indications du tableau ci-annexé ;





- ATTRIBUE au titre de « l'appel à projets en faveur d'un logement social, écologique et citoyen » douze subventions pour un montant total de 146 460,25 euros répartis selon les indications du tableau annexé.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*